

la mairie de cette ville une plaque de marbre sur laquelle est gravé, en lettres dorées, le décret de déchéance de l'empire.

Ce matin à 9 heures, il a été procédé, au Palais de l'Industrie, au 39^e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt contracté par la ville de Paris, en vertu de la loi du 18 avril 1869. A ce tirage il a été extrait de la roue, 6,513 numéros dont les quinze premiers ont droit aux lots ci-après. Les numéros 698.393, 200,000 francs. Les quatre numéros suivants chacun 10,000 francs : 464,536 — 735,933 — 492,361 — 622,621. Les 6 numéros suivants, chacun 1,000 francs : 710,811 — 623,984 — 241,467 — 293,759 — 220,256 — 334,579 — 173,946 — 117,946 — 117,002 — 728,515 — 424,864 ; soit un total de 250,000 francs.

Dans sa dernière séance, le conseil municipal de Paris a autorisé M. le préfet de la Seine à traiter avec la société générale d'électricité pour un éclairage à titre d'essai et pour une année, à partir du 25 janvier prochain sur les points suivants : 1° avenue de l'Opéra, place de l'Opéra et place du Théâtre français, place de la Bastille, un pavillon des Halles centrales dont le choix est laissé à l'administration. Le conseil municipal a également autorisé le préfet de la Seine à traiter avec la compagnie parisienne du gaz pour un éclairage perfectionné à titre d'essai et pendant une année, à partir du 15 janvier prochain, sur les points suivants : Rue du quatre Septembre, place du Château d'Eau, un pavillon des Halles centrales, dont le choix est laissé à l'administration.

Plusieurs journaux racontent le fait suivant :
« Au numéro 12 de la rue Jean-Jacques Rousseau, demeure depuis longtemps un tailleur d'origine autrichien nommé Laar, qui n'a pour toute famille, qu'un neveu de dix ans, nommé Charles.

« Depuis huit jours, le concierge n'avait pas vu ses locataires; mais il s'en inquiéta peu, car il arrivait assez souvent que Laar allait travailler hors Paris, et qu'il faisait des absences de plusieurs jours.

Hier, dans l'après-midi, on vit le petit Charles descendre l'escalier en se traînant péniblement; son visage était pâle et défilé; ses traits étaient affreusement amaigris. On s'empressa de lui faire prendre un peu de nourriture, car il lui semblait par signes qu'il avait faim. On le conduisit ensuite au bureau de M. Dodieau, commissaire de police, où il déclara que, mardi dernier, son oncle fut pris comme d'un accès de folie furieuse, à sa suite duquel il avait fermé la porte du logement, défendant à son neveu, sous peine de mort, de sortir ou de jeter un cri.

Pendant huit jours, ces deux malheureux n'ont pris aucune nourriture. L'enfant, couché sur le sol auprès de son oncle, qui tenait un pistolet armé, n'osait faire un mouvement. Hier enfin, profitant d'un moment où Laar s'était assoupi, le petit Charles rassembla toutes ses forces et put ouvrir la porte.

M. Dodieau se transporta immédiatement sur Jean-Jacques Rousseau; mais en pénétrant dans le logement, il vit le pauvre fou assis sur une chaise, tenant un poignard dans une main et un revolver dans l'autre.

N'approchez pas, cria-t-il.
« Ce pendant le magistrat ne tint aucun compte de la menace; il se précipita sur lui et, grâce à l'état d'épuisement dans lequel le malheureux se trouvait, il put facilement le maintenir et l'empêcher de faire usage de ses armes.

L'Université publie une lettre de son correspondant de Saint-Pétersbourg relative à la peste asiatique (*choleraï némotick*) qui a éclaté dans la province d'Astrakhan, et qui a fait, depuis le 2 décembre, déjà tant de victimes. Nous en extrayons les passages suivants :

Pendant les deux premières semaines, on n'a fait guère attention au mal nouveau et étrange qui cependant enlevait bien du monde. Ce n'est que le 18 décembre qu'un médecin, arrivé dans la localité infestée, a reconnu et signalé la peste. A peine la population de Viétiakka a-t-elle appris le mal redouté, presque légendaire du mal, qu'elle se dispersa follement dans les localités plus ou moins voisines, emportant et propageant la peste de tous côtés. C'est alors seulement, alors qu'un district entier était déjà dévasté et moisonné par l'épidémie, que la municipalité s'emut enfin et prit quelques mesures, mais en oubliant de tenir la chose secrète. Grâce à ce pro dédit inerte, le mal, qui se développait, car, voulant garder la chose secrète, il a été impossible de rendre des mesures de « quarantaine absolue », seul moyen de le circonvenir. Ainsi pour ne citer qu'un détail, le service postal avait continué de fonctionner entre le district infesté et le reste de l'empire ! Ce n'est que le 25 décembre que, sur un ordre du gouverneur de la province, on arrêta toute communication de la zone infestée avec le dehors. Malheureusement cet ordre est venu trop tard, car déjà on signale l'apparition du fléau dans plusieurs localités en dehors de la zone mise en quarantaine.

Autre objet de terreur. Plusieurs campements de Kalmouks nomades se trouvaient dans les environs de Viétiakka au début de l'épidémie. Ces nomades, effrayés par une mortalité extraordinaire, subite et inexplicable écartée parmi eux, décampèrent et s'en allèrent dans les steppes, emportant d'un côté la contagion. Ici, toute quarantaine est impuissante, car elle aurait à circonvenir une zone immense, ouverte de tous côtés; elle aurait à immobiliser des tribus errantes, à demi sauvages, et ayant une aversion, bien compréhensible du reste, pour une administration dont elles d'entendent parler que lorsqu'il s'agit de leur extorquer quelque chose.

La situation inspire ici des appréhensions terribles. Comme d'habitude, le gouvernement essaye de donner le change à l'opinion publique en réduisant les proportions de l'épidémie, en débauchant le mal de son nom terrible en celui de typhus contagieux, en déclarant que toutes les mesures nécessaires étaient prises, phrase banale et dont on a déjà tant payé pour en connaître la portée. Le conseiller privé Mikoff, qui régit par intérim le ministre de l'intérieur (en attendant l'homme choisi pour ce poste — le prince Doudoukoff-Korsokoff, le gouverneur général de la Bulgarie), a trouvé même nécessaire d'invoquer pour les journaux à être circonspéctes « au sujet de la maladie épidémique qui a paru dans quelques localités du gouvernement d'Astrakhan.

Voici le caractère de la maladie :
« Une enflure de la dimension d'un œuf de poule paraît se « l'aîne »
« Un malaise général, avec maux de tête violents, accompagné l'apparition de ce premier symptôme. Cette période de la maladie, depuis son début jusqu'à son complet développement, dure quelquefois heures ou plus, souvent deux ou trois pas plus. Immédiatement après surviennent des douleurs intérieures violentes, des vomissements abondants, et peu de temps après des taches roses paraissent sur le corps, de préférence sur la poitrine, les avant-bras et sur le haut du dos. Une ou deux heures après ces derniers « effets », le malade meurt généralement, le mal empêche sa victime une dizaine d'heures après son apparition, mais il y a des cas où le trépas survient moins de quatre heures après les premiers symptômes.

Le médecin qui a été envoyé non sans l'avis de ce personnel ne se décide à pénétrer dans la zone infestée, mais sur les confins ajoute : « C'est la peste asiatique, dit peste noire, indiscutablement ».

Maintenant voici quelques chiffres statistiques de ce rapport sinistre :
« Le mal agit d'une façon foudroyante. Presque aucune des personnes atteintes ne survit. Les cas de guérison sont si rares et si peu constatés qu'ils ne peuvent aller en compte. La mortalité est de 90 (quatre-vingt-cinq) à peu près sur le nombre de malades. Les rares données que j'ai pu recueillir sont navrantes et épouvantables. La bourgade de Viétiakka comptait 1,700 habitants. A présent il n'y a que 300 vivants ; quatre-cents cadavres à peu près y restent, dont la moitié sans sépulture; les autres habitans se sont enfuis de tous côtés, propageant le mal. Le père avec toute sa famille, trois médecins et six infirmiers, sont parmi les morts. A Trischié, sur 800 habitants, 520 ont cessé de vivre dans l'espace de deux semaines.

Enfin cette remarque courte, mais éloquent :
« Le plus désastreux, c'est que le mal se propage très rapidement et parait simultanément sur plusieurs points souvent éloignés de plusieurs dizaines de verstes (kilomètres) des lieux infestés. En quatre jours, par exemple, j'ai pu constater qu'il avait avancé d'un seul côté (vers Ernotavsk) de plus de trente verstes ».

Enigme
De moi, quand je suis seul, on ne peut faire emploi ;
Avec certaine compagnie
Dont le plus petit membre est encore plus que moi ;
Je suis pourtant de bonne escorte.
Par le puissant effet d'un talent singulier,
Avec mes compagnons, quand je vais le dernier,
La troupe en est tout plus forte.

Le mot du logographe d'hier, est : Nombre, Nô, ombre, arme, Orn, (riv.), or, nom, bou, bou, (boule), or, robe, on, bon, mer, non, me, rob (au whist), Oré (mont), morné (adj.), Nero, Rome.

NOUVELLES DE PARIS

Versailles, 15 janvier, 2 h. 30.
La galerie des Tombeaux présente une grande animation. On commente de tous côtés le résultat des réunions plénières des gauches.

L'élection de M. Martel, quoique vraisemblable, n'est pas cependant absolument certaine. Il faudrait, pour la faire échouer, un manque de discipline de la part des sénateurs de gauche qui s'étaient ralliés sur son nom et, en outre, une entente des droites qui out, comme on le sait, adopté la candidature de M. d'Audiffert-Pasquier.

On voit un grand nombre de députés dans les couloirs.

Versailles, 3 heures.
Avant la séance, la droite avait décidé qu'elle porterait M. de Keruel au fauteuil de la vice-présidence, laissé vacant par la majorité républicaine. Elle avait décidé, en outre, de porter MM. Clément et Derainmes comme secrétaires; mais les bonapartistes ayant fait savoir par l'organe de M. Ferdinand Barot qu'ils voteraient avec les monarchistes si un des deux sièges de secrétaire laissé à la minorité leur était dévolu, la droite décida alors de porter, sous réserve de l'acceptation de la majorité, M. Clément comme vice-président, et un bonapartiste, M. Poriquet, comme secrétaire.

Versailles, 3 h. 10 soir.
Le scrutin pour l'élection du président du Sénat a compté 243 votants, 85 membres étaient absents, 31 appartenaient à la droite et 24 à la gauche.

M. Martel est le seul candidat des gauches à la présidence du Sénat.
Il avait un peu hésité mais a fini par accepter.

Les trois vice-présidents seront : le comte Rumpou, pour le centre gauche; M. Leroyer pour la gauche; M. Pellétan, pour l'Union républicaine.

Le candidat des droites pour la vice-présidence sera M. de Keruel.

Versailles, 4 h. 30.
Le ministre des Affaires étrangères fera publier prochainement des décrets de nominations dans la Légion d'honneur comprenant deux croix de commandeur, quatre d'officier et douze de chevalier.

Ces nominations auront un caractère surtout administratif.
On cite, comme devant être nommé commandeur, M. le comte de Vogué, ambassadeur de France à Vienne, qui est actuellement le plus ancien ambassadeur en exercice.

M. de Viel Castel, premier secrétaire de l'ambassade de France à Pétersbourg, est nommé officier de la Légion d'honneur.
Ce décret comportera nomination

dans la Légion d'honneur, de membres du Corps consulaire et de la Chancellerie consulaire.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin et a approuvé le décret prononçant les grâces accordées aux condamnés de la Commune.

Le nombre exact des grâces varie entre 1,700 et 1,800.
Le maréchal a signé immédiatement le décret qui sera probablement publié demain matin.

Il restera, en dehors des grâces, 4 à 500 condamnés dont l'état sera publié.
Ces condamnés seront partagés en trois catégories :

1° Les anciens membres de la Commune et du comité central.
2° Les condamnés pour participation aux crimes de droit commun : assassinats des Orléans, pillage à main armée.
3° Les condamnés ayant subi ultérieurement à la Commune deux ou trois condamnations à un an de prison au minimum.

On ne s'interdit pas de gracier ultérieurement des condamnés de ces catégories.
Enfin, le garde des sceaux va présenter un projet de loi pour régler la situation des contumaces.
Il faut en effet une loi pour permettre de gracier les contumaces, car ce sera une dérogation à notre droit public.

Rome, 15 janvier.
MM. de Noailles et Depréts ont signé aujourd'hui le traité provisoire de commerce et de navigation entre l'Italie et la France. Ce traité valable pour 1879, accorde réciproquement aux deux pays le traitement de la nation la plus favorisée.

Le correspondant particulier de la Liberté télégraphie :
« Rome, 15 janvier.
« Il paraîtrait qu'on s'entretient beaucoup à Rome d'une tentative d'empoisonnement du pape au sujet de la victime, mort subitement, aurait été la victime de cette attentat contre la vie du souverain-pontife ».

Nouvelles du soir

Voici le sommaire du Journal officiel d'aujourd'hui :
Décret relevant de ses fonctions le chef d'état-major général du ministre de la guerre.
Décret nommant le chef du cabinet du ministre de la guerre.
Décret rattachant le bureau de la correspondance générale à l'état-major général du ministre de la guerre.
Décrets portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur, rendus sur la proposition du ministre des affaires étrangères, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, du ministre des travaux publics, et du grand chancelier de la Légion d'honneur.

Décrets concernant la médaille militaire.
Arrêté indiquant les matières sur lesquelles portera l'enseignement pour l'admission des candidats à l'agrégation des sciences mathématiques.
Arrêté nommant des percepteurs.
Les choses semblent se gâter entre le ministre et M. Gambetta. La République française d'aujourd'hui publie un article où nous lisons :
« Le Sénat a cessé d'être une entrave, après les votes successifs et concordants du 14 octobre et du 5 janvier, il n'y a plus, dans la direction du gouvernement, qu'une seule volonté qui puisse être obéie : c'est la volonté de la France. Tous les propos qu'on pourrait tenir sur ce prétendu non possumus n'obtiennent aucune créance et souveraineté l'héritier général. Un cabinet qui appellerait à son aide de pareils arguments ne conviendrait personne de la résistance dont il pourrait se piéner, mais il ne laisserait à personne le moindre doute sur sa faiblesse et son incapacité. Nous aimons à croire d'ailleurs qu'un tel langage ne sera pas tenu et que, pour justifier ses actes, un ministre ne descendra plus à nous dire qu'un obstacle dont il ne voit pas être tenu compte, car il ne peut se produire régulièrement, l'a empêché de faire son devoir ».

Les bureaux du Sénat, nommeront aujourd'hui la commission des finances.

La gauche républicaine de la Chambre a tenu sa séance réglementaire au mercredi, à 4 heures, dans la salle du boulevard des Capucines.

M. Pascal Duprat présidait. Le nombre des députés présents était considérable, mais sur l'observation de quelques membres, qui n'y avait pas lieu de commencer une discussion sur le programme du gouvernement avant que ce document ait été communiqué aux Chambres, on a ajourné toute délibération sur la situation.

Le bureau d'un groupe a été chargé de le convoquer aussitôt que le programme du cabinet sera officiellement connu.
Les députés de l'appel au peuple se sont réunis hier soir sous la présidence de M. Gavini vice-président. La discussion a porté sur la situation. Aucun vote n'a été émis. On a reconnu qu'il y avait lieu d'attendre la publication du programme ministériel.

Les groupes de la gauche sénatoriale ont arrêté hier la liste de leurs candidats pour l'organisation des bureaux et la nomination des commissions mensuelles auxquelles le Sénat doit procéder aujourd'hui avant sa séance publique. Une large place a été accordée aux nouveaux élus du 5 janvier.

Les neuf sénateurs que la majorité républicaine présente pour être députés de leurs bureaux respectifs sont MM. Clément, Carnot, Jules Favre, Caron, Laboulaye, le général Guillemin, Corne, Barthélemy, St Hilaire et Fourcand.

Les neuf sénateurs proposés pour remplir les fonctions de secrétaires sont MM. Luro, Faye, Demole, Cavinet, Le Bastard, Guyot, Laveline, Paul de Rémusat, Honoré et Laborde. A l'exception de M. Luro, ces candidats appartiennent à la série des nouveaux élus au scrutin du 5 janvier.

La majorité républicaine présente pour faire partie de la commission d'initiative parlementaire les dix-huit sénateurs dont les noms suivent : MM. Bertaud, Janin, Robert de Massy, Schœcher, Tolain, Dauphin, Lencô, Théophile Roussel, Schérier, Daponty, Roger-Marvaix, Chavassien, Gaston Braille, Alfred Mathey, Desmazes, Hébrard, Cherpin et Massé.

Excepté MM. Bertaud, Schœcher, Tolain, Dauphin, Schérier et Desmazes, les douze autres candidats sont des nouveaux élus du 5 janvier.
L'Officiel d'aujourd'hui annonce la mise en disponibilité de M. le général de Mirbel, chef d'état-major général du ministre de la guerre.

Le XIX^e Siècle ajoute quelques nouveaux noms à ceux que nous avons donnés hier comme devant être compris dans le prochain mouvement préfectoral.

M. Fabre, préfet de la Savoie est nommé trésorier-payeur général de la Savoie, en remplacement de M. Bellier de Villentroy. M. Pinède préfet du cantal est nommé receveur particulier. MM. d'Artigues, préfet de l'Ariège, Dumarest, préfet du Finistère, Schœber, préfet de la Corse, Fraissier, préfet du Lot, Granet, préfet de la Lozère, Dufourc, préfet de la Haute-Garonne, Roussel, préfet de l'Yonne, seront déplacés.

On sait, en outre, que la préfecture de la Haute-Garonne est vacante, par suite de l'élection au sénat de M. Tenaille-Saligny.

Le Voltaire annonce que M. Malapert, avocat du barreau de Paris, se porte candidat à Orléans, au siège laissé vacant par la nomination au sénat de M. Robert de Massy. M. Malapert, avait déjà été candidat en 1876, mais il s'était retiré au second tour, afin de ne pas diviser les voix du parti républicain.

On annonce la mort de M. Bichon sous-directeur de l'hôtel des Monnaies.

Petite bourse du 15 janvier.
3 0/0 76.45 35. — Amortissable 77.27
113.31, 1/4 21 1/4 — Turc 11.49 1/2
50. — Egypte 251.25, 253.12. — Hongrois 72.71 15/16.
Marché faible, rentes très animées.

DEPRETES TELEGRAPHIQUES
Constantinople, 15 janvier
De nouveaux troubles sont signalés en Cilicie.
M. Fournier, dans une récente visite au patriarcat arménien, a manifesté l'espoir de voir prochainement s'améliorer la situation en Arménie. Une commission mixte a été nommée pour faire une enquête dans cette province.

Vienne, 15 janvier.
Chambres des députés. — M. Ciampi, ministre du Commerce, répondant, à l'interpellation de M. N. vuvrth et Russ concernant les relations commerciales de l'Autriche avec la France, donne des explications sur les causes de la rupture. Il dit que la France n'a pas l'intention de faire à l'Autriche une guerre de tarifs.

« Les deux pays, ajoute le ministre, font des efforts pour mettre, le plus tôt possible, un terme à la situation actuelle. (Applaudissements.)
Ezerum, 14 janvier, soir.
30 bataillons russes ont occupé Igdir, Erivan et Maghitchévan. 40 pièces de montagne sont récemment arrivées à Kars où des transports de munitions et de vivres arrivent consécutivement. La population, tant musulmane que chrétienne de Kuzuzian, de Kars, d'Orti et d'Adahian a été appelée à fournir son contingent pour le recrutement du service de la cavalerie de frontière. On a dû employer la force pour obtenir le contingent.

Berlin, 15 janvier.
La Chambre des députés a continué la discussion du budget des Cultes.
A propos du chapitre relatif à l'enseignement élémentaire, le ministre des Cultes a énergiquement repoussé que la base de l'éducation, c'est-à-dire la religion, ait été négligée sous son administration.
On a établi une relation entre la réorganisation de l'instruction primaire qui s'est faite dans les six dernières années et les maux de la société, les atteintes de la démocratie socialiste. Les électeurs démocrates socialistes sont trop âgés pour que son administration ait eu quelque influence sur eux. Hœdel élevé sous le régime antérieur de l'instruction primaire avait la tête farcie de cantiques et de maximes pieuses.

Le ministre rappelle la sévère discipline pénitentielle à laquelle les séminaristes étaient soumis et les critiques indignées de la presse sur le régime de l'instruction primaire à cette époque. L'amour de la religion s'est perdu sous ce régime (régulateur). Le ministre dit qu'il s'est efforcé de ramener cet amour de la religion. Les moyens qu'il a employés pour cela sont : l'augmentation l'augmentation des écoles, une meilleure instruction donnée aux instituteurs, des indications pour une distribution féconde de l'instruction religieuse.

Sous son administration, 400,000 enfants ont reçu l'instruction dont ils auraient été forcés jadis de se passer. Les causes des misères sociales doivent être cherchées dans d'autres manifestations de la vie moderne et dans les mœurs du présent qui ont infecté les mœurs eximées.

Un journal démocratique socialiste a dit que les efforts du ministre pour consolider les bases menacées de la société et de l'Etat pouvaient être plus dangereux pour la démocratie-socialiste que la régulatrice elle-même. Le ministre croit que, en ce point, le journal socialiste a raison.
D'après la Correspondance provinciale, l'ouverture du Reichstag ne serait pas ajournée au delà du 15 février.
Berlin, 15 janvier.
M. Heereman, membre du centre, a présenté à la Chambre des députés de Prusse une proposition de résolution ainsi conçue :
« La Chambre des députés décide d'inviter le gouvernement prussien à charger son représentant au conseil fédéral de voter contre le projet de loi touchant les pouvoirs disciplinaires du Parlement allemand ».

Rome, 15 janvier.
M. Depréts a présenté à la Chambre une convention provisoire réglant les rapports commerciaux entre l'Italie et la France.
Il semble résulter de l'attitude des divers groupes de la Chambre qu'ils ne veulent pas créer d'embarras au ministre, et lui laisser le temps nécessaire pour établir le programme qu'il entend suivre, se réservant de le juger sur ses actes.

Rome, 15 janvier, soir.
L'Italie dit que M. Depréts et le marquis de Noailles ont signé aujourd'hui le traité provisoire de commerce et de navigation entre l'Italie et la France.
Ce traité qui est applicable pendant le cours de l'année 1879, accorde réciproquement aux deux pays le traitement de la nation la plus favorisée. En Italie la nation la plus favorisée actuellement est l'Autriche. En France, les marchandises de provenance italienne jouissent du traitement accordé à l'Espagne, la Suède etc, etc.
L'Italie ajoute que le nouveau traité constitue une amélioration notable pour le commerce des deux pays. Ce traité a, en outre, un très grand avantage, ce est que qu'il rétablit une entente cordiale entre l'Italie et la France.
En matière commerciale : En effet il nous fait sortir de l'application des tarifs généraux, si nuisibles aux intérêts du commerce des deux pays. On aura ainsi le loisir de rédiger un traité de commerce définitif qui pourra entrer en vigueur en 1880.

Rome, 15 janvier, soir.
Un rapport du préfet de la Propaganda fide conclut à l'acceptation de la démission de l'archevêque de Cincinnati, Mgr Purcell. On assure que le Pape ratifiera cette décision.
On s'occupe déjà au Vatican du choix du successeur de Mgr Purcell.
Rome, 15 janvier.
Aujourd'hui a eu lieu au Panthéon, la cérémonie solennelle de la commémoration de la mort de Victor Emmanuel.
Les grands dignitaires de l'Etat, le corps diplomatique, de nombreuses députations assistaient à cette solennité.
Les travaux pour le prochain Consistoire ont commencé mais aucune date n'est encore fixée, la création de nouveaux cardinaux rencontre, du reste, quelques difficultés.
Le Pape voudrait auparavant terminer ses réformes, et prendre quelques décisions relativement au Sacré Collège.

En conséquence, il est probable, que toute nomination de Cardinaux sera momentanément ajournée.
Un nouvel échange de dépêches a eu lieu, entre le Vatican et Berlin, relativement aux négociations pour la reprise des relations diplomatiques entre les deux Cours.
La Chambre discute le budget des Travaux publics.
Malte, 15 janvier
Le Thunderer vient d'arriver.
SENAT
Présidence de M. MARTEL
Séance du 16 janvier 1879.
La séance s'ouvre par le scrutin pour la nomination des secrétaires.
Voici quels on ont été les résultats :
Suffrages exprimés 241
Majorité absolue 121
M. de Banneville a obtenu 168 voix, et M. Lacaze-Laplagne 154. Tous deux ont été élus.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du 16 janvier.
Présidence de M. GREVY.
M. GREVY prend possession du fauteuil de président.
Il remercie la chambre de sa bienveillance et de la confiance qu'elle lui accorde qu'il s'efforcera toujours de justifier.
L'orateur continue en disant que la chambre doit continuer à marcher dans la voie de la prudence.
La session actuelle doit consacrer l'application des principes républicains (Applaudissements).
La Chambre suspend la séance en attendant la lecture d'une déclaration qui sera communiquée à la presse, que lorsqu'elle aura été lue aux Chambres.

Tel est le désir de M. Dufaure.
AVERTISSEMENTS METEOROLOGIQUES
Paris, 16 janvier, 1 h. soir. — Hauteur du baromètre, Brest, 746; Lorient, Saint-Malo, 750; Nantes, Cherbourg, 753; Rochefort, Le Havre, 760; Perpignan, Toulon, Nice, 761. Forte bruyante au centre près de Brest, elle semble devoir se diriger vers la Méditerranée, amenant dans ce cas vent des régions et avec temps froid.

COMMERCE

Tableaux des importations de laines coloniales en Angleterre, depuis 1814 jusqu'à nos jours, de chez Paul Pierrard, courtier en laines, à Londres.

Années	Australie	Cap de B. E.	Totaux Balles
1814	165	165	330
1815	163	163	326
1816	68	68	136
1818	43	43	86
1819	371	371	742
1820	497	497	994
1821	877	877	1,754
1822	692	692	1,384
1823	2,386	2,386	4,772
1824	1,915	1,915	3,830
1825	1,020	1,020	2,040
1826	5,131	5,131	10,262
1827	2,562	2,562	5,124
1830	8,067	160	8,227
1831	11,596	263	11,859
1832	10,483	300	10,783
1833	14,948	511	15,459
1834	16,279	847	17,126
1835	19,702	624	20,326
1836	22,793	1,716	24,509
1837	30,318	6,521	36,839
1838	32,229	1,956	34,185
1839	39,166	3,247	42,413
1840	41,025	3,477	44,502
1841	53,645	3,431	57,076
1842	62,089	6,521	68,610
1843	67,180	7,754	74,934
1844	70,908	8,659	79,567
1845	77,479	13,755	91,234
1846	81,283	11,626	92,909
1847	94,292	13,546	107,838
1848	110,941	13,400	124,340
1849	128,732	20,345	149,077
1850	138,679	19,879	158,558
1851	144,520	19,530	164,050
1852	145,250	21,405	166,655
1853	154,269	22,998	177,267
1854	166,691	27,284	193,975
1855	162,876	38,150	201,026
1856	166,640	50,580	217,220
1857	190,485	49,693	240,178
1858	162,576	50,632	213,208
1859	170,170	69,740	239,910
1860	184,563	65,403	250,000
1861	209,432	61,934	271,366
1862	226,619	66,830	293,449
1863	241,819	68,764	310,583
1864	263,131	69,740	332,871
1865	333,033	99,942	432,975
1866	318,845	106,704	425,549
1867	413,268	128,287	541,555
1868	491,811	141,589	633,400
1869	509,381	134,286	643,667
1870	610,402	124,473	734,875
1871	667,623	124,831	792,454
1872	692,590	130,111	822,701
1873	651,884	135,956	787,840
1874	622,213	164,471	786,684
1875	699,392	144,881	844,273
1876	764,792	160,344	925,136
1877	825,049	160,847	985,896
1878	790,922	160,263	951,185

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 4,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11, RUE LEFÈVRE, PARIS.

Bourse du 15 janvier 1879
Des bruits de dissolution du ministère ont pesé sur le marché.
Les valeurs continuèrent peut-être jusqu'au vote de lundi, mais, quel qu'en soit le résultat, il est à croire que, comme toujours à la Bourse, le dévouement de la crise ministérielle provoquera une vive reprise.